

# Seance du 7 Novembre 1947.

L'an mil neuf cent quarante-sept, le septembre,  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement  
convocé, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence du D<sup>r</sup> Jean Grand, Maire.

Etaient présents : M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. J. Barthe, Bouché, Downer  
H. D<sup>r</sup> Paul, Lison Dujau, H. Verdier, Battie, Jonville, Loo,  
J. D<sup>r</sup> Blancat, F. Lacoste, B. Cam. Cécile, Bruniot, Lamolle  
Joufor B. Orbiac & Barone B. Dirabent.

Absents excusés : M<sup>r</sup>. Dandine (souffrant), M<sup>r</sup>. Lafardelle, absents

## Ordre du jour de la séance :

- 1<sup>e</sup>: Fête du 11 Novembre
- 2<sup>e</sup>: Nominations des diverses commissions.
- 3<sup>e</sup>: Vieilles Halles.
- 4<sup>e</sup>: Construction d'un canal d'irrigation (projet)
- 5<sup>e</sup>: Déjudication des droits de place 1948
- 6<sup>e</sup>: Lettre du M<sup>r</sup>. Colomès
- 7<sup>e</sup>: Élongement de certaines conduites de gaz de la Ville
- 8<sup>e</sup>: Monument Roosevelt
- 9<sup>e</sup>: Lettre Vauzelles
- 10<sup>e</sup>: Lettre personnel municipal
- 11<sup>e</sup>: Cours enseignement ménager
- 12<sup>e</sup>: Invitation à adresser aux commerçants, artisans, etc.
- 13<sup>e</sup>: Délégation d'un adjoint auprès des Sapeurs-Pompiers.
- 14<sup>e</sup>: M<sup>r</sup>. Lamolle est nommé Secrétaire de séance.

lecture est faite de la procédure d'libération (Installation à la Municipalité).

## 5<sup>e</sup> de l'armistice

D'accord avec le Président de la Section locale des Anciens combattants, M. le Maire informe ses Collègues qu'il a été décidé que cette Association se chargeait d'organiser la manifestation du 11 Novembre pour commémorer le souvenir de nos Morts des deux guerres... .

Il invite le Conseil à assister au défilé qui aura lieu à 10 heures.

Sont désignés comme membres des commissions municipales:

- 1<sup>e</sup>: Finances : M. M. Gijau, Bruniot, Soubieille et Loo.
- 2<sup>e</sup>: Mairie, éclairage, travaux : Président: M. Soubieille, désigné par les Collègues M. M. Birabent, Dandin, Baron B. d'Blancat J.
- 3<sup>e</sup>: Service des eaux, hygiène : Président: M. Grand, membres: M. M. Doumère, Lacoste, Bouché. St Blancat J.
- 4<sup>e</sup>: Fêtes et Sports : Présidents: M. Can. Cécille - Membres: M. M. Bouché, Lagardelle, Barthé, Bruniot, Lamolle.
- 5<sup>e</sup>: Listes électorales : M. M. Can. Cécille, Lufor, St Paul, Barthé.
- 6<sup>e</sup>: Écoles, Initiative, propagande : M. M. Verdier, St Paul, Orliac, Battie
- 7<sup>e</sup>: Bureau de bienfaisance : M. M. Barthé, Battie, Dandin
- 8<sup>e</sup>: Agriculture, foires & marchés : M. M. Verdier, Orliac, Doumère, Lacoste.

## Vieilles Halles

Le Président déclare que les Vieilles Halles ont été rayées de la liste Monuments Historiques par décret en date du 25 juin 1947, porté publié au Journal Officiel du 29 juin 1947... En supposant qu'une reconstruction d'un style différent soit envisagée plus tard, la démolition de ces ruines s'impose pour plusieurs raisons déjà exposées dans les réunions précédentes à dont lecture est donnée.

Les pierres provenant de la démolition seront récupérées et entreposées par l'entrepreneur chargé des travaux au terrain acheté pour l'établissement de la poste... Ce terrain sera provisoirement clôturé... Le dépôt enjambant

la Marne devra être à ses Collègues d'accorder de faire établir un projet de canal d'irrigation pour la commune de Montrejeau, les Tourelles et Cuguron. L'eau serait prise dans le canal de la Neste, aux environs de Pinab.

Un premier plan existait déjà pour les Tourelles, fait en 1912 - le projectage était déjà effectué lorsque le projet a été abandonné... Il y aurait intérêt à revoir ce plan qui pourrait servir à l'établissement d'un plan d'ensemble... .

La délibération à ce sujet sera transmise aux services compétents dès que possible... Le Conseil est de l'avis du Président... .

Les places, abattois, bascules publiques ont été mises en adjudication le 17 Décembre 1946 pour une année, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1947. -

Il s'agit donc, avant la fin Décembre prochain, de procéder à une nouvelle adjudication ; il y a lieu d'établir un nouveau cahier des charges et les tarifs à afficher... La commission des marchés va charger de ce travail préparatoire qu'elle soumettra à l'Assemblée dès que possible.

M. Colomès chargé de l'entretien et du remanagement du bâti demande une rémunération annuelle de 2500 francs au 1/1/48. Accepté.

## Droits de place

## Remontage de l'abattoir

Conduites gaz de la Ville

A la suite d'une demande de prolongement de canalisation du gaz formulée par M. Geyreigne Propriétaire Rue de l'Abattoir (s. p. r. l. a. t.) de l'existence de cette canalisation jusqu'au riverain placé en face de sa maison fut supprimée au moment de la pose du gaz de St. Marcey le Conseil est d'accord pour réclamer à "l'Électricité de France" la conduite du gaz jusqu'aux emplacements des anciens réverbères de la Ville.

La Commune participerait aux frais de pose à condition que les usagers éventuels puissent faire le branchement personnel sur ces tuyaux d'aménie.

En témoignage de reconnaissance et d'admiration, le Municipalité vote un somme de 500 francs pour l'érection d'un monument à la mémoire du Président F. D. Roosevelt. Cette souscription sera adressée au Comité Français, 20 Bd. Montmartre, Paris chargé de recueillir les fonds.

M. Vauzelle demande l'autorisation de nettoyer la bande de Lorrain se trouvant en contrebas de son immeuble... M. le Maire se charge de lui écrire à ce sujet, réservant toutefois les droits de propriété.

Se référant au décret du 24.7.1947, le Personnel communal demande à bénéficier de l'allocation spéciale forfaitaire au titre du 2<sup>e</sup> Semestre 1947... Par instructions préfectorales du 12.9.47, il est fait que le financement de cette allocation doit faire l'objet d'une délibération. En attendant le reclassement des employés communaux, le montant est égal à 1/12 des émoluments annuels... La délibération sera soumise au visa du Recensement Municipal pour "existance des fonds". Les membres présents, à l'unanimité, votent cette allocation.

Union Sportive Montjolyenne M. Cau. Céille Adjoint, Vice-Président de cette Société est chargé à ce titre, de donner lecture. La lettre émanant du Président, est datée du 11.9.47.

Il commente les charges financières de plus en plus en lourdes, fait ressortir les avantages dont bénéficie le commerce local, le but moral, uniquement d'ordre sportif, et demande à ses collègues, en terminant, d'activer tout ce qui peut être fait pour cette Société qui lui est si chère, une subvention raisonnable... Le principe est adopté; le montant exact de celle-ci sera fixé au moment de l'examen du budget primitif prochain, par le Conseil municipal.

Le Président donne ensuite la parole à M. Dufour, Directeur du Cours Complémentaire, adjoint à l'Instruction Publique.

M. Dufour fait ~~savoir~~ à l'Assemblée qu'il a une connaissance de l'intention de M. l'Inspecteur de l'Académie de créer un cours d'enseignement moyen à l'École des Filles de Montjoly.

Après avoir indiqué les avantages pratiques et moraux que cet enseignement doit procurer aux jeunes filles ayant terminé leur scolarité mais n'ayant pas encore d'occupation professionnelle, il demande que, seulement les frais d'aménagement du local et son équipement soient pris en charge par la Ville et le montant de la dépense porté au prochain budget... .

Monument RooseveltLettre VauzellePersonnel communal

Vu et approuvé  
St. Gaudens, le 24.11.1947  
Le s/ Grifet signé: J. L. B.

Union Sportive MontjolyenneCours d'enseignement moyen

Le principe de la création de cours ménage est adopté et le Conseil votera les crédits nécessaires à son fonctionnement.

### Commerce local

### Sapeurs-Pompiers

#### Recouvrement des comptes d'eau

Par approuvé le 28/11/1947.

Sur la proposition de M. Cau. Cécille Adjoint, il est convenu que les commerçants, artisans, forains montjoysiens soient invités à se réunir prochainement en vue de la constitution d'un comité local. ... Les membres désignés pour en faire partie feront connaître leurs suggestions aux Membres de la commission municipale "des marchés" qui viennent d'être constituée.

M. Cau. Cécille est nommé "Délégué" à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

M. Dorval a été retraité JYCF et reçoit à titre précaire et n'occupe pas faire le recouvrement des comptes d'eau.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à vingt-deux cinqante.